



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Exploitation de stocks de poissons

Question écrite n° 3905

Texte de la question

Mme Barbara Pompili attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le fait que la politique commune de la pêche, dans son article 2.2, vise à faire en sorte que l'exploitation des ressources biologiques vivantes de la mer rétablisse et maintienne les populations des espèces exploitées au-dessus des niveaux qui permettent d'obtenir le rendement maximal durable. Elle désirerait savoir si la France considère qu'il y a des populations de stocks exploités qui font exception à ce principe et si oui lesquelles.

Texte de la réponse

Ces dernières années, en particulier grâce aux efforts consentis par les professionnels de la pêche et aux décisions prises au sein du Conseil des ministres de la pêche de l'Union européenne (UE), des progrès considérables ont été accomplis dans l'atteinte de taux d'exploitation permettant d'obtenir le rendement maximal durable (RMD), et ce pour de très nombreux stocks halieutiques faisant l'objet de captures dans les eaux de l'UE. Cet objectif ne peut toutefois s'appliquer que pour les stocks pour lesquels les connaissances scientifiques permettent de déterminer les paramètres biologiques correspondant au RMD. La dernière évaluation du comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) mandaté par la Commission européenne, repose sur des données de 2015. Selon ces données, 39 des 66 stocks évalués dans l'Atlantique du Nord-Est ont été exploités conformément au RMD (ce qui équivaut à 59 % des stocks pour lesquels le RMD est connu, contre 52 % en 2014). Cet effort s'est poursuivi les années suivantes. Ainsi, les décisions du Conseil des ministres de la pêche ont permis d'augmenter progressivement, sur la base des avis scientifiques, le nombre de totaux admissibles de capture fixés à des niveaux permettant d'atteindre le RMD : soit 44 en 2017 représentant 61 % des captures dans les eaux communautaires de l'Atlantique Nord-Est et 53 en 2018 (66 %). Le Gouvernement est déterminé à poursuivre l'atteinte progressive du RMD pour tous les stocks halieutiques, tout en préservant des équilibres socio-économique fragiles mais essentiels pour de nombreuses communautés littorales, en métropole et dans les outre-mer.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Pompili](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3905

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 décembre 2017](#), page 6462

Réponse publiée au JO le : [6 mars 2018](#), page 1882